Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 36 (1972)
Heft: 141-142

Artikel: Nombre et genre en français parlé : à propos de deux livres récents
Autor: Spence, N.G.W.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399515

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOMBRE ET GENRE EN FRANÇAIS PARLÉ : A PROPOS DE DEUX LIVRES RÉCENTS

I. Substantifs « anumériques » et substantifs « agénériques ».

M. J. Dubois dans sa *Grammaire structurale du français : nom et pronom* [1] et M. Q. I. M. Mok dans sa *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel* [2] ont analysé indépendamment le fonctionnement des catégories du genre et du nombre en français parlé. Je me propose d'examiner les points de vue exposés par ces deux savants et par d'autres qui se sont penchés sur cette question, dans l'espoir que je pourrai contribuer, si ce n'est que de façon modeste, à une meilleure compréhension des problèmes que pose l'analyse de ces catégories.

Dubois et Mok sont d'accord pour souligner l'écart remarquable entre le « code parlé » et le « code écrit » du français en ce qui concerne l'expression formelle de la catégorie du nombre. Comme le montre Dubois en comparant avec leurs équivalents oraux bon nombre de phrases écrites, le nombre de marques formelles du nombre dans la langue écrite est toujours au moins égal à celui qu'on trouve dans le « code parlé », et normalement, le dépasse largement. Les différences sont souvent frappantes : cf. *Leurs livres étaient ouverts* — avec quatre marques du pluriel — et [lœr livr etɛt‿uvɛr] [3], sans aucune marque formelle du pluriel [4].

1. Paris, 1965.
2. La Haye, 1968.
3. Pour des raisons de clarté, la phrase (et les autres exemples du code oral) est divisée en mots, bien que cela ne corresponde pas à la réalité phonique.
4. Cette différence entre le français écrit et le français parlé n'avait évidemment pas échappé aux savants : voir, par exemple, l'article d'E. Tanase, « Les moyens d'expression de l'idée de pluriel dans les noms, dans le français parlé », *R. La. R.*, lxxii (1955-1958), p. 297-329, et A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, Paris, 1960, p. 164.

Ce sont en toute probabilité le déterminant et le verbe qui porteront la marque du pluriel. Les chances de trouver la marque sur le substantif ou sur l'adjectif sont faibles, vu le nombre extrêmement réduit de substantifs et d'adjectifs qui connaissent la variation en nombre. Sur des dizaines de milliers de substantifs (les substantifs forment une classe ouverte et donc difficilement chiffrable), par exemple, seuls une cinquantaine de mots varient au pluriel. Par suite de cette invariabilité normale du substantif, il y aurait selon Dubois une tendance à traiter les pluriels marqués comme des variantes lexicales plutôt que comme des membres d'une alternance grammaticale [1]. Il s'agit là surtout de faits que personne ne désire mettre en cause. L'absence plus ou moins totale de marques formelles du pluriel dans la forme orale des substantifs et des adjectifs français pose pourtant un problème qui a été abordé de façon différente par Dubois et par Mok. A vrai dire, Dubois ne pose pas le problème de façon explicite, bien qu'on puisse dire qu'il le fait de façon implicite [2]. Mok s'attaque directement au problème, et conclut que le substantif indifférencié en nombre est « anumérique », non pas seulement formellement, mais *sémantiquement* [3]. Mok s'oppose par cette conclusion à celle des linguistes descriptifs en général, pour lesquels l'existence d'une opposition morphologique du type *cheval* ~ *chevaux* nous force à voir, par exemple, en /garsõ/ au pluriel (/le garsõ sõ parti/), un signe différent de /garsõ/ au singulier (/lə garsõ e parti/) : autrement dit, les formes du singulier et du pluriel seraient différentes, même si elles se confondent formellement, si l'analyse de la langue en question nous oblige à y reconnaître l'existence des catégories grammaticales du singulier et du pluriel. A vrai dire, ce point de vue, tout logique qu'il soit, n'est pas absolument satisfaisant, dans la mesure où il nous oblige à mettre sur le même pied le français, où le substantif ne se modifie qu'exceptionnellement au pluriel, et, par exemple, les autres langues romanes, où c'est le manque d'alternance formelle singulier ~ pluriel qui est exceptionnel. En français, la variation formelle est tellement atypique que les enfants tendent à « régulariser » la position en parlant soit d'un [ʃəvo], soit de plusieurs [ʃəval]; on tend même peut-être, comme le prétend Dubois, à convertir en variations lexicales ces variations grammaticales. En adaptant un système d'analyse qui nous oblige à faire du « morphème zéro » un emploi exagéré et à masquer une différence très frappante

1. Voir Dubois, *op. cit.*, p. 30.
2. Voir ci-dessous, p. 123 s.
3. *Op. cit.*, p. 127 et ailleurs.

entre le français parlé, d'une part, et les autres langues romanes, d'autre part, nous faussons certainement la perspective. Peut-on donc caractériser de façon plus satisfaisante cette originalité partielle du français ? C'est ce qu'ont essayé de faire Mok, et indépendamment de lui, un autre Hollandais, M. W. Zwanenburg [1], en proposant de voir dans, par exemple, /*garsõ*/ non pas deux signes différents, /*garsõ* sing./ et /*garsõ* pl./ (ou *garsõ* et *garsõ* + Ø), ce qui effectivement est peu économique, mais une seule unité qui est indifférenciée en nombre non pas seulement formellement, mais également sémantiquement. Tous les substantifs invariables seraient « anumériques ». C'est une hypothèse très intéressante, mais qui demande à être examinée de près. Ainsi, pour Mok, l'apparition de la flexion en genre des mots se rapportant à un substantif agénérique, ou l'apparition de la flexion en nombre des mots se rapportant à un substantif anumérique ne serait nullement automatique, comme ce serait le cas s'il était question d'accords. Il s'agirait du libre choix du singulier ou du pluriel auprès d'un substantif qui garde son identité formelle et sémantique. La flexion en nombre du déterminatif et de l'adjectif se rapportant à un substantif anumérique n'aurait pas de fonction syntaxique, mais correspondrait à une valeur sémantique [2]. Pourtant, si le déterminant ou l'épithète varie en nombre, il semble varier de la même façon, qu'il se rapporte à un substantif « anumérique » ou à un substantif variable : l'accord formel n'est « automatique » que lorsque le déterminant ou l'adjectif sont en mesure de marquer formellement le nombre, mais il est bel et bien automatique dans ce dernier cas. C'est surtout sur cette question d'accord et de fonction syntaxique que je n'arrive pas à suivre Mok : il est difficile de voir en quoi le choix d'une valeur sémantique « singulier » ou « pluriel » diffère par ses effets morphologiques et syntaxiques, du choix du singulier ou du pluriel grammatical. Si je choisis de parler, non pas d'*un nouveau livre*, mais de *nouveaux livres*, le code parlé ne me permet pas de différencier le pluriel de ce mot de son singulier — mais il ne suit pas nécessairement que le mot est indifférencié non pas seulement formellement, mais sémantiquement. Si je transpose le message de sa forme parlée dans sa forme écrite, mon choix se montrera dans l'orthographe du mot même. S'il m'arrive de parler de l'originalité des livres plutôt que de leur nouveauté, l'emploi de la forme fléchie [oriʒino] s'imposera, comme l'emploi des formes fléchies graphiques *nouveaux* et

1. Dans un article ' Genre et nombre grammaticaux dans les substantifs en français moderne ', *Levende Taalen* No. 237 (1966), p. 659-672.
2. Voir Mok, *op. cit.*, p. 128.

livres s'impose lorsqu'on écrit. Autrement dit, le choix de la valeur sémantique « singulier » ou « pluriel » entraîne un choix de formes du déterminant, de l'adjectif ou du verbe là où ceux-ci se fléchissent en nombre dans la langue parlée, que le substantif auquel se rapportent ces éléments soit formellement variable (comme [travaj ~ travo]) ou non (comme [livr]). On peut si l'on veut considérer la pluralité ou la singularité comme une « valeur sémantique », mais on ne saisit pas comment la flexion en nombre des mots qui s'y rapportent peut être un phénomène d'accord dans certains cas, et dans d'autres, un phénomène qui n'a pas de fonction syntaxique. Dans la mesure où le choix de cette « valeur sémantique » entraîne automatiquement l'emploi de formes appropriées du déterminant ou de l'adjectif lorsque ceux-ci marquent formellement l'opposition sing. ~ pluriel, il s'agit toujours d'un phénomène d'accord. Un groupe totalement anumérique comme [lœr ʒœn fis] sera suivi soit par la forme [dɔr], soit par la forme [dɔrm], selon qu'il s'agit d'un fils ou de plusieurs. Le verbe extériorise la valeur « singulier » ou « pluriel » investie dans le groupe — c'est une façon d'envisager les faits que l'on acceptera sans trop de difficulté. Ce qu'on n'acceptera pas si facilement, c'est que le choix du pluriel [dɔrm] n'a rien à faire avec le groupe nominal [lœr ʒœn fis], qui serait totalement anumérique. C'est là une conception peu logique : le groupe fonctionne comme le sujet du verbe, mais n'aurait pourtant rien à faire avec la pluralité du verbe. Le verbe *dormir* permet de choisir une « valeur sémantique » et de l'extérioriser : bien d'autres ne le permettraient pas. [lœr ʒœn fis naʒ], par exemple, est-il au singulier ou au pluriel ? Si l'on ne tient compte que du « code oral » considéré comme quelque chose de purement abstrait, en dehors de toute situation concrète, on ne saura répondre à cette question : la phrase est bien formellement indifférenciée en nombre. La question, on l'a vu, est de savoir si elle est également indifférenciée en nombre *sémantiquement*. Qu'on essaie de situer cette phrase dans un véritable échange ayant lieu dans une situation concrète. Il semble évident 1° que le locuteur saura s'il parle d'un fils ou de plusieurs, et que sa remarque ne sera que formellement « anumérique », et 2° que l'allocuteur saura probablement aussi s'il s'agit d'un garçon ou de plusieurs, grâce à sa connaissance de la situation. Évidemment, l'absence de variation formelle entre singulier et pluriel peut créer une mésentente, mais il semble raisonnable de prétendre qu'il n'arrivera ni au locuteur ni à l'allocuteur de se dire que la phrase est indifférenciée en nombre, non pas seulement formellement, mais sémantiquement. Le locuteur, clairement, emploie le singulier ou le pluriel, et sait duquel il s'agit ;

l'allocuteur peut être induit en erreur dans son interprétation du message par les défaillances du code, mais lui aussi ne considérera la remarque que comme formellement indifférenciée.

Le problème de l'accord — cette fois-ci de l'accord en genre — se pose également à propos de substantifs comme *concierge, artiste, élève* ou *journaliste,* qui pour Mok sont « agénériques ». Mok préfère voir en *artiste,* par exemple, *un* signe sans genre, plutôt que *deux* signes homonymes *artiste* (m.) et *artiste* (f.) : le choix de *le* ou *la* ou d'autres déterminants différenciés en genre, le choix de formes masculines ou féminines de l'adjectif ou du participe passé ne serait toujours pas un phénomène d'accord avec le substantif, mais un choix d'une « valeur sémantique » [1]. Il me semble, pourtant, que si l'on peut à la rigueur traiter le nombre comme une valeur sémantique, le cas du genre grammatical est assez différent. On ne choisit pas le genre d'un mot comme l'on choisit entre le singulier et le pluriel : on peut choisir de parler d'un cheval ou de plusieurs chevaux, mais non pas de faire de *cheval* un féminin et non pas un masculin. Évidemment, on peut choisir de parler d'*un artiste* ou d'*une artiste,* d'*un journaliste* ou d'*une journaliste,* mais il semble que la valeur sémantique choisie dans ces cas est un choix qu'on exerce non pas au niveau de la grammaire, mais à celui du lexique. Autrement dit, le genre grammatical permet, dans certains cas, de différencier des valeurs sémantiques, mais n'est pas une valeur sémantique en lui-même. Ce qu'il faudrait démontrer, au fond, c'est que le choix d'*artiste* (m.) ou d'*artiste* (f.) diffère de façon fondamentale du choix, par exemple, de *prince* ou de *princesse.* Il faudrait encore démontrer de façon plus probante que l'accord qu'on observe dans *la vieille concierge est morte* n'est pas un accord grammatical, mais un choix libre de formes morphologiquement féminines auprès d'un mot *concierge* formellement et sémantiquement « agénérique ». Pourtant, ce choix, qui pour Mok est effectivement un « non-accord » [2], entraîne les mêmes suites morphologiques que l'emploi du mot *femme* (*la vieille femme est morte*). Le fonctionnement du « non-accord » de Mok se distingue donc mal de l'accord normal, et se comprend assez mal. La régularité avec laquelle fonctionne ce « non-accord » nous oblige d'y voir un genre d'accord — mais un accord avec quoi ? Avec une valeur sémantique, d'après Mok — mais le genre grammatical est-il une valeur sémantique ? Et dans quel sens peut-on

1. Voir Mok, *op. cit.*, p. 67.
2. Voir Mok, *op. cit.*, p. 70.

parler de « libre choix », plutôt que d'accord automatique ? Ce qu'on choisit, me semble-t-il, n'est pas une valeur sémantique « masc. » ou « fém. », mais un des deux lexèmes « concierge du sexe (et du genre) féminin » et « concierge du sexe (et du genre) masculin », qui ont une valeur sémantique lexicale et non pas grammaticale, et dont le choix, une fois établi, impose l'emploi conséquent des formes morphologiques appropriées. Dans une phrase comme « Mme L. vient d'être nommée conservateur adjointe du musée » [1], une forme morphologiquement féminine s'emploie là où grammaticalement on s'attendrait à trouver un adjectif masculin. Cette « irrégularité » grammaticale est motivée par le conflit entre le genre grammatical du mot *conservateur*, et le sexe du conservateur adjoint dont il est question. Il me semble qu'il serait plus approprié de parler d'un accord avec le sens dans un cas comme celui-ci : c'est ici plutôt qu'on pourrait vraiment parler du choix d'une valeur sémantique. Dans le type de phrase représenté par *la concierge est morte*, il y a pour M. A. Blinkenberg [2] « accord avec le sens », et pour Mok, « non-accord ». Mais à moins de vouloir faire de *concierge* un signe « agénérique », comme Mok, il n'y a pas plus de raison de parler d'un « accord avec le sens » dans le cas de *la concierge est morte* que dans celui de *la princesse est morte*. Dans l'un et l'autre cas, le choix d'un lexème appartenant à la catégorie grammaticale des féminins impose l'emploi des formes appropriées du déterminant et de l'adjectif qui se rapportent à ce substantif.

Mok voulait éclairer le fonctionnement du « code oral » français [3] et modifier l'analyse peu économique qui nous forçait de voir en /garsõ/ deux formes différentes, celle du singulier et celle du pluriel (il me semble moins utile de vouloir faire de *concierge*, d'*esclave*, etc., un signe « agénérique » plutôt que deux signes, l'un masculin, l'autre féminin). Pourtant, son analyse, si elle est plus économique d'un côté, est moins économique de l'autre. Elle nous force à distinguer deux nouvelles catégories de substantifs, les « anumériques » et les « agénériques ». En soi, cela n'est pas grave, mais le résultat est qu'il faut en outre distinguer deux phénomènes,

1. Voir Mok, *op. cit.*, p. 70.
2. Voir Mok, *op. cit.*, p. 69.
3. Mon collègue et ami Michel Blanc trouve pourtant que l'analyse de Mok — ou celle de Dubois — est peu probante, dans le sens que ces savants n'étudient pas des énoncés qui ont été produits dans des situations concrètes, mais plutôt des phrases « traduites » de l'écrit, des exemples de « prose parlée » choisis et analysés en dehors de tout contexte de la véritable communication orale. C'est un peu le point de vue que j'ai exposé à la p. 114 s.

l'accord grammatical et un « non-accord » dont le fonctionnement est en théorie tout à fait différent de celui de l'accord, mais qui dans la pratique s'en sépare très mal. Personne ne niera l'existence de différences entre la façon dont se marquent le nombre et le genre dans des phrases telles que [le ʃəvo sõ mɔr/ le sɔlda sõ mɔr / le sɔlda sõ bryto / le kõsjɛrʒ sõ mɔrt/ le fam sõ mɔrt]. Ce qu'implique, pourtant, l'analyse de Mok, c'est que ces différences sont des différences fondamentales, des différences de structure grammaticale et syntaxique. Or, c'est une conclusion qui ne semble se justifier ni sur le plan théorique ni sur le plan pratique.

II. Les catégories A et I de M. Dubois.

Dans son analyse du nom, M. Dubois distingue aussi des classes différentes de substantifs. Il s'agit pourtant de classes très différentes de celles dont on vient de parler. Pour Dubois, les substantifs français se divisent en deux groupes principaux, ceux de la classe A et ceux de la classe I. La répartition entre ces classes s'effectuerait selon des critères non pas sémantiques, mais formels et distributionnels. En opérant des transformations qui entraînent la substitution de pronoms interrogatifs (« Un de tes amis a téléphoné » → « Qui a téléphoné ? ») ou négatifs (« Ton ami n'est pas venu » → « Personne n'est venu »), on arrivera à distinguer des substantifs de la classe A qui entraînent l'emploi des pronoms *Qui ?* et *Personne*, et ceux de la classe I, que caractérise l'emploi de *Que/Quoi ?* et de *Rien*. Les classes se distingueraient en outre par la possibilité de variation en genre dans la classe A, et le manque de variation dans la classe I [1]. Il existerait en outre une classe équipollente empruntant ses caractères aux deux ensembles : « Dans la zone d'intersection se trouvent à la fois les noms qui connaissent la variation de genre avec choix possible (*chat/chatte ; chien/chienne*), mais qui correspondent aux interrogatifs de la catégorie I, avec une certaine marge d'incertitude, et les noms qui ne connaissent pas la variation, donc le choix (*la mouche, le poisson*), mais dont les commutations avec les interrogatifs sont analogues à la catégorie précédente [2]. » On ne comprend pas très bien pourquoi *mouche* et *poisson* se trouveraient dans la zone d'intersection, puisqu'ils semblent appartenir

1. *Op. cit.*, p. 54-56.
2. *Loc. cit.*, p. 55 s.

clairement à la classe I et par le comportement des pronoms et par l'absence de variation en genre. Cela n'est évidemment qu'un détail : l'important, c'est qu'il existe un certain nombre de substantifs connaissant la variation en genre (*chat/chatte*, etc.), mais auxquels correspondent les pronoms caractéristiques de la classe I. Signalons, pourtant, que d'autre part beaucoup de substantifs qui se rattachent à la catégorie A par le comportement des pronoms dans la commutation, semblent appartenir à la classe équipollente parce qu'ils ne connaissent pas la variation en genre. Dubois mentionne les mots *conjoint* et *ascendant* comme ne connaissant pas la variation, sans indiquer s'il les classerait dans la classe équipollente — classe qu'il ne mentionne d'ailleurs qu'en passant. Or, le cas de *conjoint/ascendant* est loin d'être un cas isolé : citons des mots comme *sentinelle, garde, recrue, tastevin, échevin, maire, connétable, échanson, juge, magistrat, adjoint, notaire, professeur, médecin, colon, industriel, ingénieur, orateur, auteur, écrivain, sculpteur, peintre, matelot, maçon, menuisier*, etc. — ou les cas de substantifs masculins (*mousse, trompette, enseigne, manœuvre*) dont les homonymes féminins se voient mal comme la variation en genre du masculin. La classe équipollente est donc bien plus importante que ne l'indique Dubois, et réunit des éléments très différents qu'il faudrait certainement distinguer (classe I variable/classe A invariable) — mais le système de classification proposé est-il le bon ?

Les commutations pronominales servent certainement à distinguer deux classes de substantifs. Ce que Dubois n'indique pas, c'est qu'elles pourraient également s'employer pour diviser en deux groupes les substantifs italiens, espagnols, allemands, anglais, etc. Cependant, les deux classes que distingue ce procédé ne sont pas même *grosso modo* celles des animés et des inanimés, mais celle des animés humains, d'un côté, et de tout le reste, de l'autre : le flottement qu'on observe dans l'emploi des pronoms qui se réfèrent à certains noms d'animaux s'explique par la tendance à traiter certains animaux comme des « humains honoraires ». Il s'agit bien d'une classification qui se laisse établir selon des critères distributionnels et objectifs, tout en concordant de façon assez fidèle avec une classification sémantique. Signalons pourtant — et c'est un point assez important — que ces classes sont tout à fait indépendantes du genre grammatical : il s'agit d'un système à part qui se surimpose sur le système du genre. Il y a en français un pronom interrogatif qui pourrait dans certains cas se substituer à *Qui ?/Que ?* dans le genre de commutation proposé : il s'agit de *lequel/laquelle*. Or, ce pronom, qui marque le genre, ne permet pas d'éta-

blir le classement humain/non-humain qu'on a vu. Par contre, les rapports avec *Qui/que, Personne/rien* ne distinguent pas le genre grammatical, mais distinguent bien les classes H et N-H (= non-humain). Ce sont toujours les classes A et I de Dubois, telles qu'on les répartit d'après son premier critère, mais il me semble qu'on saisit mieux le fonctionnement du mécanisme de sélection en soulignant le manque de rapport avec le genre grammatical. Il est clair qu'on peut également, si l'on veut, établir un classement sur la base du second critère proposé par Dubois dans la définition de ses classes A et I. Ce qui n'est pas du tout clair, c'est qu'il y ait de bonnes raisons de croire qu'on avance l'analyse en combinant, comme le fait Dubois, les deux critères. Le premier test permet de distinguer un corpus de substantifs H, et un autre corpus N-H. Le second critère permettrait de distinguer, de façon moins nette et moins objective que le premier [1], un corpus de substantifs V (= variables) et un autre corpus I (= invariables). Comme nous l'avons vu [2], les corpus H et V, d'une part, et N-H et I, d'autre part, diffèrent de façon bien plus significative que ne semble le penser Dubois. C'est un point qui n'est pas sans importance. En voici un autre : admis qu'il y a aussi un assez large accord entre les groupes H et V, d'une part, et N-H et I, d'autre part, ce fait a-t-il la portée que lui attribue Dubois ? Ce fait permet-il de distinguer *deux* groupes (les classes A et I de Dubois) plutôt que quatre (mes groupes H et N-H, V et I) ? Dans tous les cas, il me semble que l'opposition V ~ I n'a pas le même caractère fondamental que celle entre H et N-H. Que les groupes H et V se confondent en grande partie s'explique par le fait que les oppositions genre masc. ~ genre fém. existant à l'intérieur de la classe V correspondent à des oppositions sexe masculin ~ sexe féminin, dont les plus importantes opposent des humains. Évidemment, la variation masc. ~ fém. n'a jamais été limitée à l'expression des rapports sexuels : on peut citer le sous-système lexical qui en italien oppose le nom d'arbre fruitier en *-o* au nom de fruit en *-a* (*olivo/oliva*, etc.) [3]. En ancien français, la forme du féminin s'opposait parfois au masculin en tant que marque du collectif ou de l'augmentatif

1. Moins objectif parce qu'il est difficile de montrer que le rapport entre *le livre* et *la livre*, par exemple, diffère de celui entre *ouvrier* et *ouvrière*, sans aucun recours à des critères sémantiques — ou au premier critère qui permet de distinguer les classes H et N-H.

2. Voir ci-dessus, p. 119 s.

3. Il me semble que Dubois a tort de mettre sur le même plan le type d'opposition *pomme/pommier* (voir p. 62 de son ouvrage) : la variante féminine de *pommier* serait **pommière*.

(a. fr. *pré* ~ *pree, fueil* ~ *fueille, grain* ~ *graine, braz* ~ *brace,* etc.). Quoiqu'il reste des traces de cette opposition en français moderne (*vaisseau* ~ *vaisselle,* par exemple), on peut dire que ce système d'oppositions s'est désintégré à cause de la lexicalisation progressive des variantes : même *grain/graine,* qui se sont peut-être moins différenciés que les autres, ne préservent la trace de cette ancienne opposition que de façon imparfaite. En général, la fonction de la différence de genre dans la classe des inanimés (qui, rappelons-nous, n'est pas la classe N-H, mais doit se définir grâce à des critères sémantiques) est de différencier des lexèmes homonymes à l'intérieur de cette classe (*le moule* ~ *la moule, le pendule* ~ *la pendule, le livre* ~ *la livre,* etc.) ou vis-à-vis de lexèmes appartenant à la classe H (*la mousse* ~ *le mousse, la trompette* ~ *le trompette,* etc.). A l'intérieur du corpus constitué par la classe V (comprenant la plupart des membres de la classe H + les animés appartenant au groupe N-H), la variation de genre correspond, comme on l'a vu, surtout à une différence de sexe. Cela ne veut pas dire, évidemment, que le genre et le sexe coïncident toujours : une vedette de cinéma n'est pas nécessairement du sexe féminin, une sentinelle ne l'est pour ainsi dire jamais, etc. Ces désaccords entre le genre grammatical et le sexe biologique peuvent entraîner des déviations de l'accord syntaxique régulier : cf., par exemple « La sentinelle a disparu : il a été pris par une patrouille ennemie. » Dans les cas de ce genre, l'opposition biologique mâle ~ femelle entre en conflit avec le système du genre et produit ce que Mok appelle des « désaccords », mais qu'on pourrait tout aussi bien considérer comme des « accords avec le sens » [1]. Ce qu'on peut noter, pourtant, c'est que l'opposition masc. ~ fém., là où elle est exploitée dans les mots qui se réfèrent aux animés, s'associe certainement à une opposition mâle ~ femelle, même si cette opposition n'est pas une opposition simple : par exemple, une *courtisane* s'oppose par le sexe à un *courtisan,* tout en n'étant pas l'équivalent féminin de celui-ci ; *une soldate* est bien un soldat féminin, tandis que *la générale* est l'épouse d'un général. Ce qui frappe encore davantage, c'est le nombre de substantifs de la classe H qui ne connaissent pas la variation de genre : l'opposition mâle ~ femelle ne se traduit directement dans une opposition de genre que de façon peu systématique [2]. La variation de genre et ses

1. Voir ci-dessus, p. 117.

2. Le peu d'uniformité qu'on observe dans l'exploitation de la possibilité de variation existe surtout au niveau formel de la dérivation. Les mots en *-iste,* en *-graphe,* et en *-logue* semblent être tous potentiellement « bigénériques », ceux en

rapports avec l'opposition biologique mâle ~ femelle pose des problèmes, mais il me semble que ce sont des problèmes lexicologiques et sociolinguistiques plutôt que grammaticaux. Selon Martinet et Mok [1] — et je suis d'accord avec eux sur ce point — l'opposition entre, mettons, *coq* et *poule* ou *prince* et *princesse*, est de caractère tout à fait différent que celle qui existe entre, disons, *sec* et *sèche*. Dans le premier cas il s'agit du féminin en tant que catégorie de la dérivation nominale, servant surtout à exprimer la différence de sexe, tandis que dans le second cas il s'agit bien de l'emploi du genre en tant que catégorie grammaticale. Le rôle de classificateur attribué par Dubois au genre grammatical n'est donc guère probant.

On pourrait critiquer d'autres conclusions de Dubois, par exemple, celle que le français parlé permet l'expression soit du pluriel soit du féminin, mais non pas celle des deux à la fois [2]. Cela est vrai des déterminants français qui expriment le plus souvent le nombre ou le genre (*le, la* ~ pl. *les* non marqué en genre ; *ce, cette* ~ *ces, mon, ma* ~ *mes*, etc.). On ne saurait pourtant parler d'*exclusion* de l'expression simultanée du nombre et du genre dans le code parlé. Qu'on considère des syntagmes nominaux comme *mes nouveaux amis* ([me nuvoz‿ami]), *mes nouvelles amies* ([me nuvɛlz ami]), *ses petits-enfants* ([se ptiz‿ãfã]), *ses petites-enfants* ([se ptitz ãfã]), où les formes [nuvɛlz] et [ptitz] (et dans d'autres contextes, des formes comme [bɛlz], [nɔrmalz], etc.) ne peuvent être que du féminin et du pluriel. Même si l'expression simultanée du nombre et du genre n'est possible dans le code parlé que grâce à la rencontre de certains épithètes qui marquent le genre et d'un substantif à initiale vocalique, ces circonstances n'ont rien d'artificiel. En français parlé, ni le nombre ni le genre ne se marquent régulièrement dans l'épithète : l'expression simultanée n'est pas exclue par le système, mais simplement limitée par les lacunes qui existent dans l'expression formelle des catégories et du nombre et du genre en français.

-ien semblent avoir tous des variantes féminines en *-ienne*. La plupart des formations savantes en *-teur* (*compositeur, instituteur, dessinateur, acteur*, etc.) ont un équivalent féminin en *-trice* (cf. pourtant, *sculpteur, amateur, conservateur, inspecteur*). Pour le reste, il faut invoquer des facteurs historiques et psychologiques pour expliquer tant bien que mal l'existence de la variation en genre dans certains cas, et son absence dans d'autres, sans parler des cas encore plus compliqués de *doctoresse* et de *poétesse*, qui existent, mais dont l'emploi est plutôt péjoratif. La position est à peu près la même en ce qui concerne les noms d'animaux, dans le sens qu'on ne saurait expliquer l'exploitation de la variation en genre qu'en fonction des faits extralinguistiques.

1. Voir Mok, *op. cit.*, p. 25 et 27-28.
2. *Op. cit.*, p. 83.

III. Conclusions.

Nous avons vu comment Mok a essayé de rendre compte de la particularité du français par rapport à l'italien, par exemple, en créant les catégories des substantifs « anumériques » et des substantifs « agénériques », et les raisons pour lesquelles il me semble nécessaire de rejeter à regret son analyse. Le point de vue de Dubois est moins clairement exprimé. Faut-il entendre que pour lui ce n'est pas le nombre du substantif sujet de phrase qui régit les accords en nombre, mais qu'il y a, comme le pense Mok, un « choix de valeur sémantique » ? Une interprétation plus traditionnelle n'est pas exclue, car Dubois n'entre pas dans le détail sur cet aspect de la question [1]. Ce qui l'intéresse davantage, c'est l'examen des données à la lumière de la théorie de l'information [2]. Ce qu'il faudrait souligner, c'est que du point de vue de la théorie de l'information, l'expression des catégories du nombre et du genre en français est souvent défectueuse, et que même où les marques formelles du nombre et du genre sont fréquentes dans l'énoncé (p. ex. dans [le nuvɛlz‿etydjãt sõt‿ɛ̃teliʒãt]), cette fréquence n'est que relative : le code parlé italien ou espagnol contiendrait beaucoup plus de redondances. Ce qui est frappant, en ce qui concerne le français parlé, par rapport aux autres langues romanes, c'est la réduction du système des marques jusqu'au point où l'information sur ces catégories peut faire complètement défaut (p. ex. dans [lœr fis trava:j]) et dépend le plus souvent d'une seule marque, celle du déterminant [3]. Pourtant, on ne peut pas dire que les énoncés français soient, dans la pratique, très sujets aux mésententes. Les défaillances dans le fonctionnement du code au niveau de la phrase isolée sont compensées dans la pratique par l'information que fournissent la situation et les éléments de communication visuelle (gestes, direction du regard, etc.). En tant qu'énoncé isolé, [lœr fis kur dã lə ʒardɛ̃] (voir Dubois, *op. cit.*, p. 22) est complètement indifférencié en nombre, mais il est assez difficile de s'imaginer des situations réelles où l'ambiguïté ne serait pas éliminée par les connaissances ou par

1. Voir *op. cit.*, p. 22. On peut en dire autant des remarques de M. A. Martinet au sujet de l'expression du nombre en français parlé : voir ci-dessous, p. 125 s.
2. Voir *op. cit.*, p. 25 s.
3. Les formes marquées du verbe étant également très fréquentes (voir Dubois, *op. cit.*, p. 24), cette généralisation est peut-être dangereuse.

le comportement des participants. On peut donc dire avec M. Tanase [1] : « Au point de vue sens, rares sont les cas où même lorsque privé de tout déterminant, le nom prête à des confusions quant à son nombre. »

Mais comment faut-il caractériser le fonctionnement des catégories du nombre et du genre en français parlé ? Essayons de dégager quelques traits essentiels :

a) *Le genre.*

Bien que la forme du substantif permette dans certains cas de prédire le genre qu'il a, on peut dire que le genre n'est marqué formellement dans la classe du nom qu'au niveau lexical, par exemple dans les oppositions *prince* ~ *princesse*, *passager* ~ *passagère* ou *artiste* m. ~ *artiste* f., dans la mesure où le choix de la forme masculine ou féminine entraîne l'emploi de formes appropriées du déterminant et du ou des adjectifs qui s'y rapportent [2]. Le genre n'est pas une catégorie verbale, si l'on exclut l'accord du participe passé qui appartient d'ailleurs plutôt à la catégorie des adjectifs. Le genre se marque donc en français parlé

1° par la forme du déterminant, l'opposition masculin ~ féminin étant pourtant neutralisée dans bon nombre de cas : par exemple, lorsque le déterminant exprime la possession collective (*leur*, *notre*, *votre*), lorsqu'il s'agit de l'indéfini *quelque*(*s*), lorsque le déterminant est au pluriel ou en général, lorsque au singulier, il précède un substantif à initiale vocalique ;

2° par la différenciation en genre de l'adjectif (ou des adjectifs) se rapportant au substantif. Ici encore, l'expression formelle de l'opposition est souvent neutralisée, donné le fait qu'un nombre très élevé d'adjectifs français ne distinguent pas formellement les deux genres.

b) *Le nombre.*

Le nombre *peut* s'exprimer formellement par le substantif même, mais s'exprimera plutôt par la variation formelle du déterminant, du ou des adjectifs et du ou des verbes qui se rapportent au substantif. Des éléments en question, le déterminant et le verbe ont statistiquement de loin les plus

1. *Art. cit.*, p. 329.

2. Voir ce que dit A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, Paris, 1960, 4-5, p. 101 s. : « S'il y a en français un monème de signifiant fort variable (/es/ -*esse*, par exemple) correspondant à « sexe féminin », il n'y en a pas qui corresponde à « genre féminin ». Ce qu'on y trouve ce sont des monèmes ou combinaisons de monèmes dits « de genre féminin »... »

grandes chances d'extérioriser le nombre, mais celui-ci peut très bien ne pas s'exprimer du tout dans une phrase donnée ([lœr livr etɛt‿uver], etc.).

Nous avons vu, pourtant, que ce ne sont pas vraiment les faits qui sont en cause, c'est leur interprétation. J'ai exposé les raisons pour lesquelles les analyses de Mok et de Dubois me semblent inacceptables sur des points importants. Les analyses moins ambitieuses de leurs prédécesseurs suffisaient-elles ? Il est difficile de donner une réponse catégorique à cette question. M. Martinet, par exemple, envisage le pluriel comme un monème discontinu et à signifiant variable. Sa formulation du problème [1] est fort intéressante, mais elle nous laisse sur notre faim. Quel rôle Martinet attribue-t-il à la forme zéro du monème « pluriel » ? Dans le cas de /le ʃa mãʒ/ *les chats mangent*, le signifiant formel du pluriel est bien [e], mais puisque le passage où est cité cet exemple traite de l'« accord », le choix du signifiant [e] semble s'expliquer en vertu de la « pluralité » du monème /ʃa/ : autrement dit, le signifiant du pluriel ne se laisse pas analyser sans plus comme « simplement /-e-/ » [2]. Il est difficile d'éviter la conclusion formulée par Mok [3] à propos des idées de Martinet que pour celui-ci /garsõ/ singulier et /garsõ/ pluriel doivent être des signes différents, tout comme /amiral/ singulier ~ /amiro/ pluriel. La conclusion est peut-être inéluctable — mais elle ne nous permet malheureusement pas de définir de façon satisfaisante la différence entre le français parlé et les autres langues citées.

Essayons pourtant à notre tour de caractériser l'originalité du français parlé en ce qui concerne l'expression du nombre et du genre. C'est surtout l'invariabilité générale du substantif qui semble être la clef de la discussion. C'est afin d'éviter l'analyse du singulier et du pluriel identiques comme des formes « différentes » que Mok a proposé la conception du substantif « anumérique » et c'est certainement le besoin de mettre sur le même plan les pluriels non marqués et les quelques pluriels marqués — et même de voir en ces derniers la « norme » française — qui nous empêche d'accepter sans hésiter l'analyse de la linguistique descriptive en général. L'analyse de Mok me semble inacceptable parce qu'elle voit dans le substantif formellement invariable un substantif *sémantiquement* invariable et donc incapable de régir le nombre du verbe, du déterminant ou de l'épithète, sans expliquer de façon plausible ce qui régit ce nombre. Il me semble impos-

1. *Op. cit.*, § 4-5, p. 101.
2. *Ibid.*
3. *Op. cit.*, p. 101.

sible de nier que c'est le nombre grammatical du substantif qui régit la forme des déterminants, etc. Le point capital est de savoir si le fait d'accepter que le substantif n'est pas dépourvu de la catégorie grammaticale du nombre nous oblige à voir dans le /garsõ/ de /lə garsõ e la/ et celui de /le garsõ sõ la/ des signes différents /garsõ/ et /garsõ + Ø/, comme on voit souvent dans l'anglais *sheep* de *five sheep* un signe différent /*sheep* + Ø/ opposé au simple *sheep* de *one sheep*. En français, pourtant, ce sont les substantifs comme *sheep* qui constituent la norme, et ceux comme *cat*/*cats* qui font exception. Il me semble qu'il y a avantage à se demander quelle serait la position si *aucun* substantif français ne variait formellement pour exprimer le nombre (on aurait donc [le ʃəval], [lez animal], etc.) : il faudrait toujours accepter l'existence d'une catégorie grammaticale du nombre axé sur le substantif, puisque le comportement morphologique des déterminants, des verbes et des adjectifs s'explique en vertu de ce postulat, mais le bon sens nous empêcherait de faire du nombre nominal une catégorie *morphologique*, vu l'absence totale de variation formelle dans le nom. Il faudrait peut-être voir dans /garsõ/ (sing.) et /garsõ/ (plur.) deux signes différents, mais non pas des signes qui diffèrent *par la forme*. Or, l'état actuel des choses en français parlé ne diffère pas de façon fondamentale de ce système imaginaire qu'on vient de postuler. La variation morphologique du substantif en français moderne n'est pas ce qui caractérise le fonctionnement de la catégorie du nombre dans le substantif. Comme on a vu, la tendance naturelle du système présent est vers l'élimination de la variation formelle du substantif, soit par le remaniement analogique des formes, soit par la lexicalisation des variantes formelles [1]. Ce qui empêche le français parlé d'être une langue où l'on ne saurait parler d'une catégorie grammaticale du nombre, c'est (i) la variation en nombre des déterminants, à un degré moindre celle des verbes, et à un degré plus réduit encore, celle des adjectifs et des substantifs, et (ii) le système d'accords grammaticaux qui se réalisent grâce à l'existence de ces variations morphologiques. Sans la variation formelle, le système des accords ne saurait fonctionner, mais — et c'est le point crucial — le fonctionnement du système en général ne dépend pas de l'existence d'alternances morphologiques dans la classe des substantifs. Il y existe encore des alternances morphologiques, mais il serait clairement faux de voir dans la variation du substantif le « trait pertinent » du système. Dans le système du français

1. Voir Dubois, *op. cit.*, p. 30.

parlé, la variation du substantif même est comme accessoire, et est certainement subordonnée au système d'accords par lequel s'extériorise normalement le nombre du substantif. Au lieu donc d'assimiler l'opposition /garsõ/ (sing.) ~ /garsõ/ (plur.) au type rare d'alternance /ʃəval/ ~ /ʃəvo/, il faudrait plutôt faire l'inverse. Ce qui à mon avis caractérise le fonctionnement de la catégorie du nombre en français parlé par rapport aux autres langues romanes ou aux langues germaniques, c'est que la catégorie du nombre s'y exprime de façon non pas directe, mais indirecte. Tant qu'on se tient à un système d'analyse qui nous force d'assimiler les formes non variables (type /garsõ/) aux formes variables (type /ʃəval/ ~ /ʃəvo/), on fausse nécessairement la perspective. L'ingénuité humaine réussira sûrement à produire une meilleure formule : il s'agit, en somme, d'éviter de convertir en opposition *morphologique* ce qui n'est pas, au fond, une opposition morphologique. Il n'est pas satisfaisant de faire de /garsõ/, employé dans /lə pti garsõ/ et dans /le pti garsõ/ un signe formellement et sémantiquement indifférencié, mais il n'est pas satisfaisant non plus d'insister que /garsõ/ y varie formellement. Il est donc impossible d'approuver pleinement une analyse qui nous oblige d'opposer pour ainsi dire sur toute la ligne l'absence du morphème zéro à sa présence [1]. Le nombre en tant que catégorie grammaticale existe bien en français parlé, même sans l'existence des alternances morphologiques du type /animal/ ~ /animo/. On ne résout pourtant pas la difficulté en séparant, comme le propose Mok, le nombre grammatical et le substantif invariable : il n'est ni logique ni utile de nier que ce soit le substantif qui régit le nombre du verbe, du déterminant ou de l'adjectif qui s'y rapportent. Il faut donc accepter que le /garsõ/ de /le pti garsõ/ est bien un signe différent (même si la différence n'est pas exprimée formellement) du signe /garsõ/ de /lə pti garsõ/. Il est également clair qu'on ne peut pas, sans fausser la perspective, considérer la différence comme étant du même genre que celle qui oppose *ragazzo* à *ragazzi*, *muchacho* à *muchachos*, *Knabe* à *Knaben*, etc.

Comment faut-il donc exprimer la nature de la différence ? Peut-être, me semble-t-il, en opposant à la catégorie du « pluriel nominal » qu'on trouve en italien, en espagnol, etc., une catégorie du « pluriel nominal indirect » propre au français. Cette formule a le mérite de se laisser interpréter dans un sens précis. Quand Dubois écrit «... ce n'est pas le substantif

1. Voir l'article de W. Haas, « Zero in Linguistic Description », *Studies in Linguistic Analysis*, Oxford, 1957, p. 33-53.

et le verbe en tant que formes qui ont un pluriel, mais le syntagme ou la phrase »[1], on ne sait pas trop bien s'il nie, comme Mok, l'existence d'un rapport entre le substantif invariable et les marques du pluriel qui s'observent dans la phrase. L'expression « pluriel nominal indirect », par contre, rattache clairement la catégorie du pluriel au substantif même, tout en indiquant que normalement le substantif ne l'extériorise pas directement.

N. C. W. SPENCE.

1. *Op. cit.*, p. 22.